

REVUE DE PRESSE du 19 janvier 2012

UN HALTEROPHILE PARALYMPIQUE MAROCAIN SUSPENDU POUR DOPAGE

Yabiladi - 19.01.2012

L'haltérophile marocain Youssef Assouggane ne pourra pas participer aux prochains Jeux Paralympiques de Londres 2012. Il vient, en effet, d'être suspendu pour une période de deux ans pour dopage, indique le Comité International Paralympique (CIP) sur son site officiel. Il a été contrôlé positif à la nandrolone, un stéroïde anabolisant interdit par le code antidopage. Youssef Assouggane devra également payer une amende de 1500 euros, précise-t-on. Les athlètes paralympiques sont en effet soumis aux mêmes lois antidopage que celles des athlètes olympiques.

11 JEUNES ATHLETES CONTROLES POSITIFS

Sport.fr - 19 janvier 2012

Onze jeunes athlètes indiens ayant participé à une compétition de sport scolaire ont été contrôlés positifs à plusieurs produits dopants, a indiqué jeudi l'agence antidopage indienne (NADA).

Cinq jeunes boxeurs, trois haltérophiles et trois lutteurs dont les âges n'ont pas été révélés, ont été contrôlés positifs à des substances interdites parmi lesquelles la nandrolone (stéroïde anabolisant), la méthylhexanamine (stimulant) et la marijuana, a détaillé la NADA qui avait procédé à un total de 81 tests.

Les contrôles ont été opérés par l'agence lors d'une compétition nationale de sport scolaire, les National School Games, qui se sont déroulés à New Delhi du 28 décembre 2011 au 3 janvier 2012.

"C'est une tendance très inquiétante et cela révèle la présence du dopage en grand nombre au niveau scolaire", a déploré la NADA.

Cette nouvelle affaire de dopage intervient seulement un mois après la suspension pour un an de six athlètes indiennes, dont la spécialiste du 400 m Ashwini Akkunji, accusées d'avoir eu recours à des stéroïdes anabolisants.

LE TAS BLANCHIT LE MARATHONIEN THYS

RDS - 19 janvier 2012

LAUSANNE, Suisse - Le marathonien sud-africain Gert Thys a gagné sa cause six ans après avoir été trouvé coupable de dopage à la suite de sa victoire au marathon de Séoul.

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a maintenu la décision de l'Agence mondiale antidopage (AMA) de blanchir Thys après que les autorités sud-africaines eurent refusé d'entendre sa cause.

Pour le TAS, il est « indéniable » que Thys a échoué un test antidopage à la norandrostérone après sa victoire à Séoul, en 2006. Mais il est aussi d'accord avec l'AMA, qui estime que ses droits ont été ignorés en Afrique du Sud.

La fédération sud-africaine d'athlétisme a suspendu Thys pour deux ans et sept mois. Le TAS a blanchi Thys en 2009 en raison d'erreurs commises dans les manipulations effectuées dans un laboratoire de Corée du Sud.

LE PARLEMENT VOTE UN TEXTE SUR L'ETHIQUE DU SPORT

Challenges.fr - 19-01-2012

PARIS (Reuters) - Le Parlement français a définitivement adopté jeudi, majorité contre opposition, une proposition de loi qui vise à lutter contre le trucage des compétitions et à renforcer la lutte contre le dopage.

La députée communiste Marie-George Buffet, ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports, a dénoncé ce texte qui, a-t-elle dit, "va dans un sens, celui de la marchandisation du sport".

Ce texte, soutenu par le ministre des Sports, David Douillet, prévoit une peine de cinq ans d'emprisonnement et une amende de 75.000 euros pour toute personne qui propose de truquer une manifestation sportive.

Il prévoit l'obligation pour les fédérations sportives de se doter d'une charte éthique et comporte plusieurs dispositions relatives à la formation des sportifs et au renforcement de la lutte contre le dopage.

REVUE DE PRESSE du 19 janvier 2012

4 ANS DE SUSPENSION POUR BERNICE WILSON

RTBF - 20 janvier 2012

La Britannique Bernice Wilson a été suspendue 4 ans pour dopage par l'agence antidopage britannique. La sprinteuse, 27 ans, est reconnue coupable d'avoir eu recours à des stéroïdes anabolisants. Elle est suspendue jusqu'en juillet 2015.

La sanction minimale est 2 ans de suspension, mais l'agence antidopage britannique s'est montrée plus sévère, en raisons de circonstances aggravantes, "parce qu'au lieu de reconnaître ses torts, elle a essayé de rejeter la faute sur d'autres", a expliqué le communiqué.

La Britannique a été contrôlée positive à la testostérone et au clenbuterol le 12 juin.

Bernice Wilson avait disputé, pour la première fois, l'Euro en salle à Paris sur 60m où elle avait atteint les demi-finales et signé un chrono de 7.25.

COUPE DU MONDE - PATERSON S'EST DOPE

madeinrugby.com - 21/01/2012

La Coupe du monde en Nouvelle-Zélande est marquée par une histoire de dopage. L'ailier américain James Paterson a été contrôlé positif à l'Oxycodone (anti-inflammatoire). Ce produit lui avait été administré pour que Paterson puisse participer au dernier match de son équipe contre l'Italie, malgré une douleur à l'épaule. L'Américain a été suspendu quatre mois avec effet rétro-actif, à compter du 13 octobre 2011. Il sera de nouveau disponible à partir du 13 février.

DOPAGE: UN COUREUR DE KERMESE CONTROLE POSITIF A 12 SUBSTANCES INTERDITES

RTL.be - 22 Janvier 2012

Le Français Alexandre Dognier a été suspendu 3 ans par la fédération française de cyclisme, après avoir été contrôlé positif à pas moins de 12 substances interdites, le 17 mai de l'an dernier à l'occasion d'une épreuve de kermesse à Aubervilliers en France.

Ce coureur de 3e catégorie à l'AC Boulogne-Billancourt, présentait dans ses urines des traces de 3-HydroxyStanozolol, de 16B-HydroxyStanozolol, de 4B-HydroxyStanozolol, de 4-Méthylhexaneamine, de Prednisone, de Prednisolone, d'Oxandrolone, d'Epioxandrolone, de Tuaminoheptane, de Triamcinolone Acétonide, de 6B-HydroxyMéthandiénone et de 17-Epiméthandiénone, selon les détails du communiqué de la fédération.

Dognier est suspendu jusqu'au 17 août 2014.

DOPAGE. A LA DECOUVERTE D'ADAMS, LE NOUVEL AMI DU SPORTIF

Ouest-France - 24 janvier 2012

Mieux qu'un GPS, voici ADAMS. Le système de localisation, outil contre le dopage, est entré dans le quotidien des sportifs, pour qui les risques de suspension sont réels.

Quatre mois pour Yoann Huget (rugby), privé de Coupe du monde. Six mois pour Félix Pruvot (voile), qui a fait une croix sur une possible sélection aux Jeux. Un an pour Grégory Baugé (cyclisme sur piste), déchu de deux titres mondiaux.

Aucun d'entre eux n'a pourtant été contrôlé positif. Leur tort : « Avoir fait preuve de négligence », tel que l'a résumé Huget. Depuis 2005, les sportifs de haut-niveau, ou susceptibles de le devenir, sont soumis à un système, baptisé ADAMS pour Anti-Doping Administration and Management System. Un outil de localisation dans la lutte contre le dopage.

Trop compliqué, trop contraignant

Dès sa mise en place en 2005 par l'AMA (Agence mondiale antidopage), relayée par les fédérations sportives internationales et les organismes nationaux antidopage (ONAD), le débat germe. Trop compliqué, trop contraignant... Chaque sportif doit intégrer, sur internet, son programme par trimestre (compétitions, entraînements) et donner, chaque jour, une heure où il peut être contrôlé. « Même ma mère ne sait pas où je me trouve tous les jours ! », entend-on lors d'une réunion de joueurs à l'Open d'Australie en 2010.

REVUE DE PRESSE du 19 janvier 2012

Ceux qui prennent ce Big Brother du dopage par-dessus la jambe risquent jusqu'à deux ans de suspension. Autant ne pas jouer avec le feu. Les failles légales, qui se résorbent progressivement, et les recours, comme le Tribunal arbitral du sport, ont permis à certains de courir sur les braises. Jeannie Longo, malgré trois entraves aux règles de localisation, a été relaxée par la commission de discipline de la fédération française de cyclisme, estimant qu'elle n'était plus soumise à ADAMS au moment de son dernier « no-show ».

En tennis, les Belges Yanina Wickmayer et Xavier Malisse ont été suspendus un an en 2009 pour défaut de localisation, sanction gelée un mois plus tard. Le dossier n'est toujours pas tranché et les deux joueurs étaient présents à Melbourne.

Malgré les risques d'amalgame, non localisé rime de plus en plus avec dopé, le système est aujourd'hui devenu incontournable. On ne choisit pas sa famille. ADAMS non plus.

DAVANTAGE DE DEONTOLOGIE DANS L'EXERCICE DES ACTIVITES SPORTIVES

Net-Iris – 24/01/2012

Renforcement des missions des fédérations sportives et des établissements scolaires dans la pratique du sport et sanctions en cas de pratiques non-éthiques.

Introduction

Si comme le disait Pierre de Coubertin "le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre", l'éthique n'est malheureusement pas toujours au rendez-vous quand d'importantes sommes d'argent sont en jeu. Face notamment aux scandales du dopage, les sénateurs et députés ont adopté, à l'issue d'une simple lecture, une proposition de loi visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs.

Tout d'abord, le texte confie aux fédérations sportives et aux ligues professionnelles le soin de réguler leur sport dans une démarche de respect de l'éthique, du développement durable, et des valeurs de notre société. Les fédérations vont devoir édicter des règles et conditionner la participation aux compétitions qu'elles organisent au respect de comportements vertueux et de l'équité.

Ensuite, la réforme fait en sorte que le sport soit davantage considéré dans sa dimension éducative et de formation. Sur ce sujet, plusieurs articles oeuvrent pour intégrer pleinement le sport dans les politiques éducatives et sociales.

On retient notamment la création de nouvelles sanctions en cas de revente illicite de titres d'accès à une manifestation sportive, par l'article 5 de la propositions de loi. Un nouvel article L332-22 au Code du sport prévoit que "le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, de manière habituelle et sans l'accord de l'organisateur de ladite manifestation sportive, est puni d'une peine d'amende de 15.000 euros".

Est considéré comme titre d'accès à une manifestation sportive tout titre, document, message ou code, quels qu'en soient la forme ou le support, attestant de l'obtention auprès de l'organisateur de ladite manifestation du droit d'y assister. En cas de récidive, l'amende est doublée.

A l'article 9, les députés et sénateurs ont créé le délit de manipulation de compétition sportive, constitué par le fait de "toute personne qui promet ou offre, sans droit, à tout moment, directement ou indirectement, des présents, des dons ou des avantages quelconques, pour lui-même ou pour autrui, à un acteur d'une manifestation sportive donnant lieu à des paris sportifs, afin que ce dernier modifie, par un acte ou une abstention, le déroulement normal et équitable de cette manifestation".

Afin d'éviter la prise de médicaments réactifs en cas de contrôle antidopage, l'article 15 du texte impose aux sportifs de faire état de leur qualité lors de toute consultation médicale qui donne lieu à prescription. Lorsque l'état de santé du sportif en préparation sportive requiert la prise de certaines substances positives, une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques devra être adressée à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Notons enfin que les services de télévision qui diffusent des programmes sportifs, devront contribuer à la lutte contre le dopage et à la protection des personnes pratiquant des activités physiques et sportives en diffusant des programmes relatifs à ces sujets.

Les principaux articles de la proposition de loi

- Article 1er : élaboration d'une charte éthique par les fédérations sportives ;
- Article 2 : édicton de nouveaux règlements par les fédérations délégataires ;
- Article 3 : renforcement du contrôle comptable et financier des clubs ;
- Article 4 : renforcement des règles d'incompatibilité applicables aux dirigeants et propriétaires de club ;
- Article 5 : sanctions en cas de revente illicite de titres d'accès à une manifestation sportive ;
- Article 6 : plafonnement de la rémunération des agents sportifs ;
- Article 7 : prévention des conflits d'intérêts en matière de paris sportifs ;
- Article 8 : contrôle des interdictions faites aux acteurs des compétitions sportives en matière de paris en ligne ;

REVUE DE PRESSE du 19 janvier 2012

- Article 9 : création d'un délit de manipulation de compétition sportive ;
- Article 10 : extension des statuts ouverts aux sociétés sportives ;
- Article 11 : prêt et cautionnement entre clubs ;
- Article 12 : aménagement de la scolarité des sportifs de haut niveau ;
- Article 14 : ratification de l'ordonnance du 14 avril 2010 relative à la santé des sportifs ;
- Article 15 : suppression de la référence aux déclarations d'usage ;
- Article 17 : modification des pouvoirs de l'Agence française de lutte contre le dopage ;
- Article 18 : institutionnalisation des échanges d'information entre l'Agence française de lutte contre le dopage et ses homologues étrangères ;
- Article 19 : sanctions de l'Agence française de lutte contre le dopage sur la base de documents transmis par ses homologues étrangers ;
- Article 20 : recours des organismes sportifs internationaux contre les décisions de sanction prises par les autorités françaises ;
- Article 21 : coordinations en matière de dopage animal ;
- Article 22 : conditions de diffusion audiovisuelle de brefs extraits de compétitions sportives ;
- Article 23 : prévention du dopage à la télévision.

LA MARATHONIENNE RUSSE ARYASOVA SUSPENDUE

L'Equipe.fr – 25/01/2012

L'athlète russe Tatyana Aryasova a été suspendue pour une durée de deux ans après avoir été contrôlée positive à l'issue de sa victoire au marathon de Tokyo fin février 2011, ont annoncé mercredi les organisateurs de l'épreuve. La Russe, âgée de 32 ans, avait subi un test antidopage positif à l'amidon hydroxyéthyle, un extenseur de plasma qui permet de camoufler le dopage sanguin, après son succès le 27 février 2011.

La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a officialisé la sanction, l'athlète n'ayant pas contesté cette décision dans la période d'appel qui se terminait vendredi. La Russe a été privée de son titre et écopé de deux ans de suspension, qui démarrent au 29 avril 2011. La victoire a été attribuée la Japonaise Noriko Higuchi, arrivée deuxième derrière la Russe.

DOPAGE: PASCAL MANCINI SE DIT VICTIME D'UNE ERREUR MEDICALE

swissinfo.ch – 25/01/2012

Athlétisme - Le sprinter fribourgeois Pascal Mancini, pilier du relais 4 x 100 m classé 4e des Championnats d'Europe en 2010, a été contrôlé positif à la nandrolone.

Il se dit victime d'une erreur médicale et annonce une procédure judiciaire contre le médecin concerné, qui se serait trompé de substance.

"Le 30 septembre 2011, dans le cabinet médical du Dr Gontran Blanc (à Lausanne), Pascal Mancini s'est vu injecter par erreur de la nandrolone à la place de cortisone", lors d'un traitement pour soulager des douleurs articulaires, annonce Swiss Athletics dans un communiqué. Le Dr Blanc, reconnaissant son erreur, aurait tout de suite informé Antidoping suisse de sa méprise.

Substance "lourde" dont la prise est susceptible d'entraîner plusieurs années de suspension, la nandrolone reste longtemps dans l'organisme et est facilement détectable. Mancini a été contrôlé positif à deux reprises hors compétition deux mois après l'infiltration, les 20 novembre et 8 décembre. Antidoping a ouvert une procédure contre lui. En attendant son issue, l'athlète du Stade Genève, qui envisageait de disputer les Mondiaux indoor début mars à Istanbul, renonce à toute compétition en salle cet hiver.

Cette révélation survient après un premier coup de semonce il y a un mois. Mancini (22 ans) avait écopé d'un avertissement de la Fédération internationale (IAAF) pour avoir consommé de la Ritalin sans être en possession d'une autorisation en bonne et due forme. Utilisé pour soigner les troubles liés à l'hyperactivité, ce médicament est surveillé. Dans la foulée, sans suspendre Mancini, l'IAAF a annulé le record national (38"62) du relais 4 x 100 m établi en septembre dernier à Zurich.

REVUE DE PRESSE du 19 janvier 2012

PDM 91, UNE INTOXICATION ALIMENTAIRE ... ET MEDIATIQUE !

SportVox – 25/01/2012

En 1991, l'équipe néerlandaise PDM, forte de coureurs de première force tels Erik Breukink et Sean Kelly, sombre corps et âme en deux étapes ... Rennes, Quimper, deux étapes qui sonnent les glas des espoirs de PDM, terrassée par une mystérieuse perfusion au glucose ... Curieuse coïncidence, 1991 est l'année où le dopage du cyclisme européen entre dans une autre dimension, celle de l'EPO ...

Lyon, juillet 1991, parc de la Tête d'Or ... 3e du Tour 1990 derrière Greg LeMond et Claudio Chiappucci, dauphin surprise après l'échappée fleuve du Futuroscope, Erik Breukink vise le maillot jaune en 1991, lui qui avait remporté deux étapes en 1990, le chrono en altitude de Villard-de-Lanset le CLM final du Lac de Vassivière. Il lui a juste manqué la régularité qui font les champions implacables, témoin ce temps perdu à Luz Ardiden alors qu'Indurain et LeMond, exceptionnels en cette étape reine des Pyrénées, imposaient leur fêrue au reste du peloton, mettant fin aux illusions de Chiappucci. Le grimpeur toscan allait bientôt rendre son maillot jaune, objectif ultime de Breukink pour 1991.

Le rêve de Breukink n'a rien d'utopique car à 28 ans, sa progression linéaire doit lui permettre de dominer LeMond, coureur d'exception qui a cependant encore les traces de son terrible accident de chasse du lundi de Pâques 1987 à Rancho Murieta ... Le Néerlandais fait partie des outsiders de Greg LeMond. Mais si Indurain va confirmer ses formidables progrès, si Bugno va monter en puissance, si Chiappucci va prouver qu'il n'est pas un feu de paille après son bel été 1990, Breukink va vivre un calvaire en ce mois de juillet 1991.

Dans le premier contre-la-montre Argentan - Alençon, Breukink domine longtemps les débats avant de s'effondrer en fin de parcours au profit de Miguel Indurain et Greg LeMond.

En perdition, Breukink ne finira que 4e d'un chrono qu'il était parti pour remporter ...

L'étape suivante conduit le peloton d'Alençon à Rennes. De la Normandie vers la Bretagne, le Tour 1991 de l'équipe PDM bascule dans l'irrationnel ...

A Rennes, l'équipe hollandaise loge à l'hôtel du Cheval d'Or, face à la gare. PDM est la seule des vingt-deux formations du peloton de ce Tour 1991 à descendre dans cet établissement ...

Le lendemain, entre Rennes et Quimper, quatre coureurs de l'équipe PDM abandonnent (dont deux non partants), quand un cinquième termine au bord de l'épuisement, hors délais... Cette véritable hécatombe reste un mystère ...

Nico Verhoeven, Uwe Raab, Jean-Paul Van Poppel et Martin Earley ont jeté l'éponge, victimes, d'après leur directeur sportif, Jan Gisbers, d'un virus... Boden, le champion d'Allemagne, a terminé hors délais à Quimper.

Certains évoquent une intoxication alimentaire contractée à l'hôtel du Cheval d'Or de Rennes.

L'hypothèse est farfelue, puisque les dirigeants ont partagé le repas avec leurs coureurs et seuls ces derniers sont malades: ce n'est donc pas du côté de la quiche lorraine, du poulet grillé, des spaghettis ou du gratin de courgettes servis au dîner rennais de PDM qu'il faut aller chercher l'origine d'un mal si mystérieux.

Quel est donc ce cheval de Troie infiniment petit venu semer le trouble dans les rangs de PDM? Le chauvinisme des journalistes bataves vient pourrir l'ambiance autour de l'hôtel des PDM à Quimper. Dans le Finistère, le même vent de fronde se lève contre la presse étrangère, comme en 1988 où les médias ibériques avait parlé d'un complot orchestré contre l'Espagne et Pedro Delgado. Cette fois, pas de maillot jaune dans l'oeil du cyclone.

En attendant, les quatre rescapés de cette équipe décimée poursuivent le Tour ... Mais Raul Alcala, Erik Breukink, Sean Kelly, à l'heure de quitter l'hôtel Le Griffon, à Quimper, sont fiévreux et inquiets.

Le médecin de l'équipe PDM, Wim Sanders, est encore saturé de travail. Kelly, avec 38.5° de fièvre, semble trop fragile pour parvenir jusqu'aux cols pyrénéens ...

Il semble également utopique pour Erik Breukink de continuer à viser le maillot jaune.

Quant au Mexicain Alcala, le voilà qui souffre des mêmes symptômes qui ont touché les infortunés ayant du abdiquer la veille entre Rennes et Quimper ... Tête lourde, sensations de froids, douleurs dans les articulations, fatigue intense, troubles digestifs et maux d'estomac...

Le virus mystérieux a l'apparence d'une grippe. Van Poppel avait plus de 40° de fièvre, Raab et Verhoeven n'ont pas pu accéder au royaume de Morphée, privés de rêves. Impossible de fermer l'oeil pour les deux coureurs, quitte à compter les moutons ... A 39.5 °C de fièvre, les deux coéquipiers ont passé une nuit blanche ... Incapable de sortir de son lit, Verhoeven renonce, tandis que Raab, qui signe la feuille de course au protocole de départ, est finalement vaincu par ce mal anonyme. PDM tombe de Charybde en Scylla dès la onzième étape.

Entre Quimper et Saint-Herblain, PDM est rayée de la carte du monde, l'équipe néerlandaise. Sean Kelly, Raul Alcala, Erik Breukink et Van Aert quittent à leur tour une course pas encore parvenue à son point névralgique.

Quelques jours plus tard, sans Breukink, premier outsider de Greg LeMond, le Tour de France changera d'époque. Dans les derniers hectomètres du Tourmalet, Claudio Chiappucci accélère, Greg LeMond cède quelques mètres, et Miguel Indurain s'enfuit dans la descente vers son premier maillot jaune.

Le règne de l'EPO a débuté sur le Tour de France, symbolisé par le podium Indurain - Bugno - Chiappucci. Le dopage en vigueur dans le peloton européen a pris une autre dimension.

Chez PDM, il semble que Wim Sanders n'arrive pas à la cheville de Sabino Padilla (Banesto) ou Michele Ferrari, druides, sorciers, épouvantails bien plus redoutables que Miguel Indurain ou Tony Rominger.

Ce maudit virus, maquillé par certains observateurs mal avisés en intoxication alimentaire, renvoie au Tour de France

REVUE DE PRESSE du 19 janvier 2012

1962. Les mauvaises herbes ont la vie dure, on avait déjà à l'époque voulu camoufler un scandale de dopage sous une affaire de poisson avarié, cousue de fil blanc ...

Plusieurs jours après le scandale PDM, les explications vaseuses continuent, avec le même malaise que dans un épisode de Columbo. On ne connaît pas la vérité, mais on sait que le coupable ment ...

Car le docteur de PDM est coupable. Il invoque une bactérie, puis une contamination de l'eau des coureurs par de la salmonelle. Fausse piste puisqu'aucune diarrhée n'a été signalée ...

On évoque ensuite une injection de glucose faite aux coureurs de PDM, argument guère plus convaincant.

Dans ce Cluedo cycliste, le lieu du crime est connu: une chambre d'hôtel, probablement à Arras, au Havre ou à Alençon, les villes étapes ayant précédé la maudite étape Rennes - Quimper, qui sonna le glas des espoirs des coureurs.

L'auteur du crime est également identifié, le docteur Wim Sanders. Reste l'arme du crime, et la lumière n'éclatera finalement que bien plus tard. On apprendra, suite aux aveux sur la perfusion de glucose, que les coureurs et les dirigeants ont été contraints de mentir sous la pression du sponsor ... PDM, le vendeur de videocassettes, fait du zèle et invente désormais les histoires qui vont avec ... Mais personne n'est dupe ...

Voulant concurrencer Italiens et Espagnols en injectant de l'EPO à leurs coureurs, les Néerlandais de PDM ont trop tiré sur la corde. Ce dosage massif d'EPO a provoqué l'inverse de l'effet attendu.

Au lieu de transformer les coureurs en chevaux de course, l'EPO a coupé les jambes des champions de PDM, qui sont tombés comme des mouches, victimes d'un syndrome proche de la grippe.

Breukink ne gagnera jamais le Tour de France, mais il peut s'estimer heureux d'avoir réchappé à cette épée de Damoclès qui menaçait de lui couper la tête. Au début des années 90, des dizaines de coureurs amateurs sont morts de caillots ou d'infarctus, victimes des ravages de l'EPO surdosée ...

PDM découvrait avec effroi la triple facette de l'EPO en cette année 1991... E comme Expérience, P comme Performance, O comme Omerta ...